



ÉVALUER DES SOURCES DOCUMENTAIRES

EN ROUTE

CARNET DE L'ÉLÈVE



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Service de lutte contre le racisme SLR

IMPRESSUM

Éditeur : IRAS COTIS

Année : Septembre 2021

Auteur·trice·s : Leslie Marchand, Claire Voirol,
Camille Aeschimann

Expertise par : Maud Lebreton-Reinhard (HEP BEJUNE)

Graphisme : Dana Pedemonte, Éditions AGORA

TABLE DES MATIÈRES

**1. POURQUOI ÉVALUER
UNE SOURCE ? 4**

**2. COMMENT ÉVALUER
SI UNE SOURCE EST
FIABLE ? 6**

GRILLE D'ÉVALUATION 11

**3. COMMENT FAIRE
UNE RECHERCHE
PAR MOTS-CLÉS ? 12**

**4. COMMENT
CONSTITUER UNE
BIBLIOGRAPHIE ? 14**

MODÈLE POUR
LES RÉFÉRENCES
BIBLIOGRAPHIQUES 15

**5. COMMENT
RÉPONDRE À UNE
QUESTION DE
RECHERCHE ? 16**

**MES ACQUIS EN UN
COUP D'ŒIL 18**

1. POURQUOI ÉVALUER UNE SOURCE ?

Amorcer le sujet

Dans cette activité, je vais comparer et évaluer plusieurs sites internet. Je réfléchis à l'origine des informations présentes sur le site et à l'utilisation qui en est faite. Quand j'ai terminé, j'ai l'occasion de discuter et d'expliquer mes choix à mes camarades.

EXERCICE

1 Rendez-vous sur le site internet <https://enroute.ch/fr/media/library/>.

2 Dans la grille de recherche, cochez les informations suivantes :

- « OR »
- LANGUE > Français
- RÉGION > Suisse romande.

Puis « appliquer le filtre ». Une liste de références documentaires s'affichera en-dessous de la grille de recherche : rendez-vous à la même lettre que celle qui se trouve au début de votre nom de famille.

3 En partant de la lettre qui correspond à votre nom, allez visiter les différents liens vers des sites internet (indiqués en gris clair). **Imaginez que vous devez faire une présentation sur les différentes religions en Suisse romande** : quels sites utiliseriez-vous pour vous renseigner ?

Notez vos réponses et justifiez-les. N'hésitez pas à vous déplacer sur les différents onglets du site internet afin de trouver des informations.

Lorsque vous arrivez en bas de la page, continuez avec les liens tout en haut. Essayer d'évaluer le plus de sites possible dans le temps imparti.

Ne prenez pas en compte les liens qui commencent par « Iras Cotis ».

DISCUSSION

Qu'est-ce qui vous semble important de retenir à la fin de cet exercice ? Listez quelques points ci-dessous sous forme de mots-clés.

ANNOTATIONS

...

2. COMMENT ÉVALUER SI UNE SOURCE EST FIABLE ?

Travailler le sujet

Dans cette activité, je vais lire quatre extraits de textes et chercher des informations biographiques et bibliographiques sur leurs auteurs. Je vais réfléchir à la fiabilité des informations et développer une méthode d'analyse pour évaluer des documents.

EXERCICE

1 À la maison, lisez les quatre extraits de texte qui se trouvent sur les pages suivantes.

2 À l'aide de recherches internet, trouvez des informations biographiques factuelles sur les auteurs des quatre textes (dates, pays, profession, formation, autres publications, etc.) ainsi que la provenance de ces documents (site internet, journal, maison d'édition, etc.).

3 En classe, répondez aux questions suivantes :

- Les textes parlent-ils tous du même sujet ?
- Les textes présentent-ils le sujet de la même manière ?
- Est-ce que les auteurs expriment clairement leur position ?
- Les textes présentent-ils des arguments quantitatifs qui s'appuient sur des statistiques, des chiffres, etc. ?
- Est-ce que les textes font référence à des événements historiques ? Si oui, les détaillent-ils ?
- Les auteurs des textes mentionnent-ils des points de vue subjectifs en faisant référence à leurs valeurs personnelles, leurs émotions, leur religion, etc. ?
- Les textes sont-ils ciblés sur leur thématique ? Est-ce que la thématique centrale est mise en lien avec d'autres éléments ?

- Les textes font-ils preuve d'intertextualité ? C'est-à-dire, font-ils référence à d'autres textes, personnes, travaux ?
- Les textes présentent-ils plusieurs points de vue ?
- Que laisse penser chaque extrait sur le sujet traité ?

DISCUSSION

Peut-on mettre en lien les données biographiques concernant les auteurs et l'extrait de texte qu'ils ont rédigés ? Détaillez les éventuels liens.

TEXTE 1 : RAPPORT DU CONSEIL FÉDÉRAL – PRÉSENCE ET PORT DE SYMBOLES RELIGIEUX DANS LES BÂTIMENTS PUBLICS

« Dans le cadre de son étude réalisée sur mandat de l'OFJ, le Centre suisse de compétence en matière de droits humains (CSDH) a procédé à l'analyse de la législation et de la jurisprudence fédérales concernant l'affichage et le port de signes religieux dans les édifices publics, ainsi que de la doctrine y relative. [...] »

La présence d'un crucifix dans les salles de classe n'a pas été admise par le Tribunal fédéral dans un arrêt rendu en 1990. Le Tribunal fédéral y soutient que l'État est tenu à une neutralité religieuse particulièrement haute en matière d'école publique obligatoire (neutralité aujourd'hui déduite des articles 15 et 62 al. 2 Cst.). Selon le Tribunal fédéral, cette obligation n'est pas respectée dès lors que la présence d'un tel symbole chrétien dans une salle de classe peut suggérer l'attachement de l'école publique à une religion déterminée. Dans cet arrêt, le Tribunal fédéral affirme en outre que les convictions religieuses des élèves non-chrétiens et de leurs parents, seuls responsables de l'éducation religieuse de leurs enfants (art. 303 CC), peuvent être heurtées par la présence de ce symbole religieux dans les salles de classe. [...]

Le Tribunal fédéral a également admis le licenciement d'une enseignante d'une école primaire du canton de Genève qui avait refusé de retirer son foulard pour dispenser son enseignement. À l'appui de sa décision, le Tribunal fédéral invoquait le principe de neutralité religieuse de l'État dans la mesure où un enseignant, en tant que fonctionnaire, incarne l'État aux yeux de ses élèves. En ce sens, un enseignant doit s'abstenir d'exercer toute influence en matière religieuse sur ses élèves, a fortiori lorsqu'il s'agit d'élèves scolarisés au niveau primaire que la jeunesse et l'inexpérience rendent particulièrement influençables. Dans cet arrêt, le Tribunal fédéral estime en outre que l'interdiction du port du voile par le personnel enseignant est une mesure proportionnée lorsqu'il s'agit de préserver la paix religieuse de l'école ainsi que les convictions religieuses des élèves et des parents. Ces deux intérêts publics peuvent alors l'emporter sur la liberté religieuse des enseignants.

[...] Dans sa grande majorité, la doctrine voit de telles interdictions d'un oeil critique. L'interdiction du port du voile par les enseignantes des écoles publiques est la mesure la plus largement critiquée. Contrairement au crucifix posé dans une salle de classe, le voile d'une enseignante ne signifierait pas directement l'identification de l'école publique à une religion déterminée et, en ce sens, il exercerait une influence moindre sur les élèves. Son interdiction constituerait dès lors une atteinte disproportionnée à la liberté de conscience et de croyance de l'enseignante concernée. [...] »

RÉFÉRENCES

Présence et port de symboles religieux dans les bâtiments publics. Rapport du Conseil fédéral donnant suite au postulat 13.3672, Aeschi, 10.09.2013, Berne : 9 juin 2017, https://www.skmr.ch/cms/upload/pdf/170629_rapport_CF_symboles_religieux.pdf.

INFORMATIONS BIOGRAPHIQUES SUR L'AUTEUR

...

ANNOTATIONS

...

TEXTE 2 : JEAN-LUC ADDOR, « RESTER MAÎTRES CHEZ NOUS »

« Un peu partout en Europe, on assiste à la montée de l'islam. Au-delà de ses formes violentes, cette expansion, essentiellement liée à l'immigration, se manifeste par une augmentation spectaculaire de revendications de type communautariste. Si ce ne sont pas les minarets (que nous avons refusé), ce sont des demandes de ségrégations en tous genres, dans les piscines ou dans les cimetières, ce sont des demandes de congé pendant certaines fêtes comme l'Aïd (même en Valais), c'est la prétention à remplacer la loi civile, nos lois, par un droit qui nous est totalement étranger, la charia, et bien sûr, c'est aussi le voile.

Le voile, ce n'est donc pas un élément isolé. Et c'est seulement lorsqu'on le replace dans son contexte que l'on peut comprendre que par ces diverses manifestations et revendications, l'islam, contrairement à ce que croient des juges fédéraux enfermés dans leur tour d'ivoire de Mon-Repos, n'est pas seulement une religion : c'est une religion politique. Et c'est avant tout ce caractère politique de l'islam qui nous donne le droit, sur le même plan (politique), de défendre notre société, notre société chrétienne dans ce canton de tradition catholique, contre un phénomène qui s'apparente à une conquête. L'islam, du moins dans ses principales manifestations publiques aujourd'hui, l'islam qui a été de tout temps et qui reste une religion conquérante, ne cherche pas, en effet, l'intégration ; ses adeptes et ceux qui les guident la refusent, justement, de plus en plus ; leur objectif n'est pas de s'intégrer, mais de s'implanter chez nous.

Avec ses principes archaïques (ainsi le voile, qui fait de la femme un objet soumis au mâle et qui nous renvoie en plein obscurantisme), l'islam pose un problème sérieux à notre État de droit (dont il ne reconnaît fondamentalement pas la primauté sur la charia) et à notre démocratie. Sur cette terre chrétienne, il pose des problèmes sérieux dans nos écoles publiques qui, de par une loi qui n'a pas changé, n'est pas une école laïque, mais une école dans laquelle les valeurs chrétiennes gardent la primauté. »

RÉFÉRENCES

ADDOR, Jean-Luc, « Rester maîtres chez nous », *UDC Valais – L'UDC lance son initiative contre le voile à l'école* (en ligne), 20 février 2015, <https://www.udc-valais.ch/ludc-lance-son-initiative-contre-le-voile-a-lecole/>.

INFORMATIONS BIOGRAPHIQUES SUR L'AUTEUR

...

ANNOTATIONS

...

TEXTE 3 : JEAN-MARIE WOEHRLING, « QU'EST-CE QU'UN SIGNE RELIGIEUX ? »

« On peut définir le signe religieux au sens strict comme un objet ou un comportement (ou une combinaison d'un objet avec un comportement) qui vise à manifester l'adhésion à une conviction de caractère religieux de la personne qui le revendique.

Le signe religieux comme manifestation d'une conviction religieuse a connu depuis quelques années une évolution curieuse. D'une manière traditionnelle, le signe religieux était protégé de manière plus favorable que d'autres signes au titre de la liberté de religion. Depuis quelque temps, les mesures tendant à limiter spécifiquement les signes religieux ont tendance à se développer dans un objectif de renforcement de la 'neutralité' religieuse de certains espaces.

Le signe religieux a un objectif de manifester une appartenance religieuse. Cet objectif résulte en principe de la volonté de la personne qui porte le signe (critère subjectif). Mais le signe peut aussi être considéré comme exprimant par lui-même une adhésion religieuse (critère objectif).

L'exemple le plus actuel d'un signe religieux dans une dimension subjective est le 'foulard islamique'. Un foulard est un objet ordinaire (non cultuel) dont le port vise à manifester l'adhésion à des préceptes musulmans. Le caractère de signe religieux de cet objet ne résulte pas de particularités intrinsèques telles que la contenance, la couleur, la forme ou la façon de le porter. Cet objet devient signe religieux par la volonté de la personne qui le porte dans l'intention de manifester son appartenance à une certaine conviction. Si cette intention fait défaut, cet objet redevient un simple morceau de tissu. Si elle existe, n'importe quel morceau de tissu, un 'bandana', un bonnet de laine ou même une charlotte médicale peut devenir un 'voile islamique.' » [...]

RÉFÉRENCES

WOEHRLING, Jean-Marie, « Qu'est-ce qu'un signe religieux ? » in : *Société, droit et religion*, vol. 1, n° 2 (2012), pp. 9-24, <https://www.cairn.info/revue-societe-droit-et-religion-2012-1-page-9.htm> (consulté le 30.08.2021).

INFORMATIONS BIOGRAPHIQUES SUR L'AUTEUR

...

ANNOTATIONS

...

TEXTE 4 : NORBERT BRUNNER, ALLOCUTION À L'OCCASION DE LA RÉCEPTION DE NOUVEL-AN 2011 DU CONSEIL D'ÉTAT VALAISAN

« Il y a une trentaine d'années, le sociologue allemand Niklas Luhmann publiait un livre intitulé « Le rôle de la religion » (Funktion der Religion). Cet auteur soutenait la thèse selon laquelle c'était l'incroyance qui, autrefois, était réservée au domaine privé, alors qu'aujourd'hui c'est la foi qui a été réduite à une affaire privée. Ceci nous amène à la question de la signification de la religion et de la place de l'Église dans l'État et dans la société. Une question qui est toujours d'actualité.

[...]

Jusqu'où un particulier peut-il vivre ses convictions personnelles et à partir de quand l'État doit-il mettre des limites à ces convictions pour préserver le bien commun ? En d'autres termes, comment interpréter cet article de loi selon lequel « l'État garantit la liberté de croyance et de conscience » ? Est-ce que cela signifie que chacun peut faire ce qu'il veut au nom de la liberté ? La question s'est posée concrètement lorsque – isolément ou en groupe – certains se sont élevés pour demander l'interdiction des signes religieux dans l'espace public. En effet, a-t-on le droit d'accepter les revendications des libres-penseurs exigeant d'enlever les crucifix des écoles et de limiter le nombre de croix sur les montagnes ? Avait-on le droit aussi d'interdire la construction de minarets ?

Si l'État garantit à chacun la liberté de croyance et de conscience et qu'il permet à chacun de vivre sa foi de manière communautaire et publique, on est en droit de se demander si l'État peut, dans ce cas, interdire les signes religieux dans les espaces publics ? Ces signes ne sont-ils pas simplement l'expression communautaire et publique de la foi ? Le bien de la communauté ne prévaut-il pas sur l'intérêt particulier ? Dans ce contexte, les Églises n'ont-elles pas alors pour rôle de défendre une liberté de croyance et de conscience positive, c'est-à-dire une vraie liberté religieuse qui peut s'exprimer jusque dans le domaine public ?

RÉFÉRENCES

BRUNNER, Norbert, Allocution à l'occasion de la réception de Nouvel An du Conseil d'État, https://www.vs.ch/documents/529400/650909/Brunner_1_fr.pdf/07cf7610-29a0-4c57-a8df-973ffcdf7c7c (consulté le 30.08.2021).

INFORMATIONS BIOGRAPHIQUES SUR L'AUTEUR

...

ANNOTATIONS

...

GRILLE D'ÉVALUATION

Pour l'un des quatre textes, remplissez le tableau d'évaluation ci-dessous. Le tableau permet d'évaluer un aspect sur une échelle de 1 (insuffisant) à 3 (bien) ; il faut donc que les questions soient fermées (par ex. : « est-ce que l'auteur·trice donne son opinion personnelle ? »). Vous pouvez organiser les points selon des thématiques générales (en utilisant les lignes grises).

Thème	1	2	3
	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

3. COMMENT FAIRE UNE RECHERCHE PAR MOTS-CLÉS ?

Travailler le sujet

Dans cette activité, je vais découvrir une méthode de travail qui utilise des mots-clés pour cerner un sujet. Ensuite, je vais exercer cette méthode sur un thème en lien avec l'histoire des religions en Suisse.

DISCUSSION

De quelle manière cherchez-vous des informations sur internet ?

RÉFÉRENCES

MOTTET, Martine, « Enrichir la liste de mots-clés », *Faire une recherche, ça s'apprend*, Université de Laval, 4 minutes 20, <http://www.faireunerecherche.fse.ulaval.ca/ressources/capsules/> (consulté le 30.08.2021).

ANNOTATIONS

...

EXERCICE

1 Au début de cet exercice, notez ci-dessous le **sujet de recherche** qui vous a été attribué.

Mon sujet de recherche :

- L'histoire de la synagogue de La Chaux-de-Fonds (NE)
- Les musulman·e·s de Suisse : histoire et démographie
- Le bouddhisme tibétain et son arrivée en Suisse
- Autre: _____

2 Par groupes de 5 à 7 personnes, choisissez une **question de recherche** sur la base du sujet de recherche.

+ Une bonne question de recherche respecte les deux critères suivants :

→ La question de recherche doit être **ouverte** (on ne peut pas y répondre par oui ou par non).

→ Elle doit traiter d'**un aspect précis** du sujet de recherche (un groupe de personnes, une période historique, une thématique, etc.)

Ma question de recherche :

...

3 Sur la page suivante, élaborer en commun une liste de mots-clés en lien avec votre question de recherche.

Vous pouvez vous aider des questions **Qui ? Quoi ? Où ? Quand ?**

MES MOTS-CLÉS

4. COMMENT CONSTITUER UNE BIBLIOGRAPHIE ?

Exercer le sujet

Dans cette activité, je vais apprendre à constituer une bibliographie. Je vais utiliser ma question de recherche, mes mots-clés et ma grille d'évaluation pour aboutir à une bibliographie ciblée et fiable sur mon thème.

EXERCICE

1 Rendez-vous sur le site internet <https://enroute.ch/fr/media/library/>.

2 Utilisez les mots-clés trouvés dans l'exercice 3 pour chercher 5 à 7 références documentaires en lien avec la question de recherche établie.

Vous pouvez utiliser la fonction de recherche par étiquettes (« tags ») ou la commande **Ctrl+f**.

3 Consignez les références complètes ci-dessous (le schéma de la page suivante peut vous aider à les comprendre). Essayez d'avoir à la fois des références générales sur le thème de votre question (sur la tradition religieuse dans son ensemble par exemple) et des références précises sur votre sujet (sur la question de recherche exactement). N'hésitez pas à compléter votre liste de mots-clés si vous découvrez des lacunes.

Références bibliographiques :

1. ...
2. ...
3. ...
4. ...
5. ...

ANNOTATIONS

...

MODÈLE POUR LES RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

Nom, prénom de ou des auteur.e.s
Si plusieurs auteurs, généralement dans l'ordre alphabétique.

Les « guillemets » font référence à des articles ou chapitres de livres. *L'italique* à des titres d'ouvrages.

Campiche, Roland J., « Dilution ou recomposition confessionnelles en Suisse », in **Davie, G., Hervieu-Léger, D. (dirs.)**, *Identités religieuses en Europe*, Paris : La Découverte, 1996, p. 89-109.

Lieu et nom de la maison d'édition

Année de parution

Intervalle des pages concernées (si pertinent)

Lorsque c'est un ouvrage collectif, les éditeurs sont également indiqués avec l'indication de leur statut (directeur, éditeur)

Remarque: il existe différentes normes typographiques pour les références documentaires (ordre des informations, type de ponctuation, etc.). Néanmoins et de manière générale, les différents éléments mentionnés ici figurent dans une référence.

5. COMMENT RÉPONDRE À UNE QUESTION DE RECHERCHE ?

Prolonger le sujet

Dans cette activité, je vais mettre en application tous les outils que j'ai acquis jusqu'ici pour rédiger un texte qui répond à ma question de recherche. Pour ce faire, je lis des ouvrages de la bibliographie que j'ai constituée, je prépare une synthèse avec les informations importantes et je fais attention à citer correctement mes sources.

EXERCICE

1 En gardant les mêmes groupes qu'à l'exercice précédent, faites des recherches pour trouver les documents que vous avez sélectionnés dans votre bibliographie (vérifiez s'ils sont disponibles en libre accès sur internet ou dans votre bibliothèque) et répartissez-vous ces sources au sein du groupe.

2 **À la maison**, lisez les textes qui vous ont été attribués. Restituez par écrit et de manière synthétique les points pertinents pour répondre à votre question de recherche. Faites attention à bien citer vos sources de manière à pouvoir retrouver l'information facilement.

3 Une fois ce travail préparatoire effectué, mettez en commun vos informations et rédigez sur l'ordinateur un texte sourcé (1-2 pages) qui répond clairement à votre question de recherche.

DISCUSSION

4 **En classe**, une fois les textes terminés, chaque groupe recevra le texte d'un autre groupe à lire et à commenter. Préparez ci-dessous un retour qui contient 3 points forts et 3 commentaires constructifs, et présentez-les brièvement par oral.

Titre du texte évalué :

...

Points forts :

...

Suggestions d'amélioration :

...

ANNOTATIONS

...

MES ACQUIS EN UN COUP D'ŒIL

Dans ce carnet d'activités, j'ai appris :

- À évaluer la fiabilité d'un document (tel qu'un texte ou un site internet) en réfléchissant à son origine, son contenu, son auteur·trice et ses arguments.
- À définir un sujet de recherche précis, à le cerner en faisant une liste de mots-clés fonctionnelle, et à rédiger une bibliographie.
- À m'informer et à me questionner sur des thématiques en lien avec l'histoire et les religions en Suisse.
- À rédiger un texte pour répondre à une question de recherche spécifique et à citer correctement mes sources.

Ce qui m'a été le plus utile et que je souhaite retenir :